

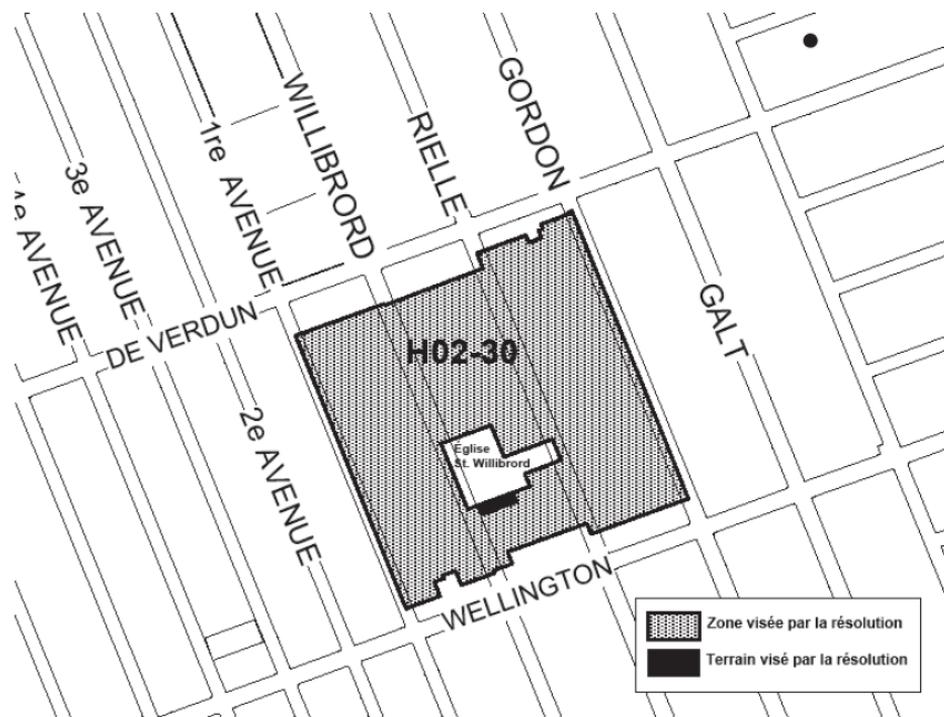
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE AFIN D'AUTORISER LA DÉMOLITION DU BÂTIMENT SITUÉ AU 311 À 313, RUE WILLIBRORD ET LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT DE CINQ UNITÉS DE CONDOMINIUM SUR LE LOT 1 154 408, CA13 210161.

AVIS PUBLIC est, par la présente donné aux personnes intéressées que le conseil de l'arrondissement de Verdun, suite à l'adoption à sa séance du 7 mai 2013 d'un premier projet de résolution, tiendra une assemblée publique de consultation le 3 juin 2013, à 18 h, dans la salle du conseil située au 4555, rue de Verdun, en l'arrondissement de Verdun.

L'objet de la présente résolution vise à permettre la démolition du bâtiment de fond de cour et d'autoriser la construction d'un bâtiment de cinq unités de condominium. De ce fait, le projet qui excèdera le nombre maximum d'unités autorisées, aura une marquise plus près des limites de propriété et dérogera à l'harmonie architecturale pour une partie de la brique d'argile employée.

Le territoire concerné par ce projet particulier comprend la zone visée ainsi que les zones contiguës à celle-ci, tel qu'indiqué sur le plan suivant :



Lors de cette assemblée publique de consultation, le maire d'arrondissement, ou tout autre membre du conseil désigné par ce dernier, expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Le premier projet de résolution contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et est disponible pour consultation au bureau 102 de la mairie de l'arrondissement de Verdun de la Ville de Montréal située au 4555, rue de Verdun, de 8 h 30 à 17 h du lundi au jeudi et de 8 h 30 à 12 h 30 le vendredi, et ce, sans interruption.

Donné à Montréal, arrondissement de Verdun
ce 23 mai 2013

Caroline Fiset, OMA
Directrice du bureau d'arrondissement et
Secrétaire du conseil d'arrondissement